

N/REF : 13/05/2024 11H18 C:263917 I:35205
V/REF : 30 2 54 46
V/Email reçu le Lundi 13/05/2024 a 11H18

ACTIS - OPH de la région GRE
Territoire Marie Reynoard
32 avenue Marie Reynoard
38100 GRENOBLE

IMMEUBLE : 54 GALERIE ARLEQUIN
54 GALERIE DE L'ARLEQUIN
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 16 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 54 GALERIE DE L'ARLEQUIN - LOGEMENT 46 CHEZ MR PYRONNET PIERRE
AU 11EME ETAGE
06 62 16 13 94

MOTIF : INTERVENIR POUR UN DEBOUCHAGE AU NIVEAU DE SA BAIGNOIRE

Donneur d'ordre : Mr SM MICCOLI

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 13/05/2024 A 16H00
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT
DEBOUCHAGE DE L'ECOULEMENT CUISINE ET POSE D'UN BOUCHON DIAMETRE 32
VERIFICATION DU BON ECOULEMENT

OBSERVATIONS : FC LCOMPTER Email envoyé le 14/05/24 a 11H07 Mr SM MICCOLI

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90	176,90

TOTAL H.T.	176,90
T.V.A. a 10,00%	17,69
TOTAL T.T.C.En EURO	194,59

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN